

# VILLE DE ROYAN

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL 22 JUIN 2007

**PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLE, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mlle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Me TURPIN, Conseillers Municipaux.

### **REPRESENTES** :

Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CAU  
Mme DURAND représentée par M. DENIS  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Mlle LABEYRIE représentée par Mme MONTRON  
Mme MOINET représentée par Mme LECOMTE  
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET  
M. RAYMOND représenté par M. CHABANEAU

### **ABSENTS EXCUSES** :

M. MOST, Mme ISENDICK

\*\*\*\*\*

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme CROUÉ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Mai 2007,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

### D E C I D E

- De dissimuler les réseaux aériens de l'avenue Emile Zola (3<sup>ème</sup> tranche) et de l'avenue des Semis (1<sup>ère</sup> tranche) dans le tronçon situé entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue d'Aquitaine,
- De solliciter France Télécom pour une aide technique et financière permettant de mener à bien ce projet,

- De solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et études avec France Télécom,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les documents relatifs à ce projet,
- D'affecter les dépenses imputables à la Ville sur le budget communal.

\*\*\*\*\*

- De dissimuler les réseaux aériens de la rue du Colonel Desplats,
- De solliciter France Télécom pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- D'affecter la dépense imputable à la Ville sur le budget communal.

\*\*\*\*\*

- De solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès de l'A.D.E.M.E., du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique concernant l'étude et les prestations de thermographie infrarouge,
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget communal.

\*\*\*\*\*

- De solliciter l'inscription des travaux d'aménagement du carrefour giratoire boulevard Clemenceau/boulevard de Lattre de Tassigny au programme 2007 d'amélioration de la voirie communale,
- De solliciter une subvention en annuités de 25 % plafonnée à 24.800 € par commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter des subventions en annuités sur les emprunts contractés en matière d'amélioration de la voirie communale pour le programme de travaux 2007.

\*\*\*\*\*

- D'approuver l'Avant-Projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre concernant le projet de rénovation des voûtes du port de plaisance dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3,6 millions d'Euros hors taxe,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à engager la phase opérationnelle du projet et à faire procéder au dépôt de permis de construire,
- De confirmer les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

\*\*\*\*\*

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'appel d'offres ouvert concernant les lots 1, 5 et 8 pour la réalisation d'un Complexe Multi-Accueil, en application du Code des Marchés Publics,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises :

- lot n° 1 : Fondations – Entreprise TECHNITRA (variante)..... : **56.336,14 € TTC**
- lot n° 5 : Etanchéité – Entreprise CHATEL ETANCHEITE (base + option 2) : **44.825,56 € TTC**
- lot n° 8 : Métallerie – Entreprise METALIC..... : **48.574,99 € TTC**

- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget communal.

\*\*\*\*\*

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les avenants aux marchés de travaux à intervenir concernant les travaux d'aménagement du centre d'hébergement pour sportifs et portant sur :

- § lot N°1 GROS ŒUVRE entreprise MAZURIER  
Avenant en plus-value de 5.858,90 € TTC portant le montant initial de 83.094,55 € TTC à 88.953,45 € TTC
- § lot N°2 ETANCHEITE – ZINGUERIE entreprise CHATEL ETANCHEITE  
Avenant en plus-value de 2.727,94 € TTC portant le montant initial de 64.634,73 € TTC à 67.362,67 € TTC
- § lot N°3 SERRURERIE entreprise METALIC  
Avenant en plus-value de 2.286,05 € TTC portant le montant initial de 45.448,00 € TTC à 47.734,05 € TTC
- § lot N°4 MENUISERIES entreprise A.M.R.  
Avenant en plus-value de 15.088,44 € TTC portant le montant initial de 76.267,36 € TTC à 91.355,80 € TTC
- § lot N°5 ELECTRICITE entreprise MANDIN PALISSIER  
Avenant en plus-value de 7.764,09 € TTC portant le montant initial de 67.243,77 € TTC à 74.998,86 € TTC
- § lot N°6 CHAUFFAGE – VENTILATION entreprise C.S.A  
Avenant en plus-value de 6.065,46 € TTC portant le montant initial de 30.743,77 € TTC à 36.809,23 € TTC
- § lot N°7 PLOMBERIE - SANITAIRE entreprise C.S.A  
Avenant en plus-value de 3.503,39 € TTC portant le montant initial de 106.906,80 € TTC à 110.410,19 € TTC
- § lot N°8 CLOISONS - PLAFONDS entreprise GAULT  
Avenant en moins value de - 9.668,34 € TTC portant le montant initial de 94.720,13 € TTC à 85.051,79 € TTC
- § lot N°9 REVETEMENT DE SOLS entreprise MOSAÏC  
Avenant en moins-value de 20.409,77 € TTC portant le montant initial de 96.082,56 € TTC à 75.672,79 € TTC

§ lot N°10 PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX entreprise NAULIN NICOLEAU  
Avenant en plus-value de 4.601,51 € TTC portant le montant initial de 56.387,31 € TTC  
à 60.988,82 € TTC

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget communal.

\*\*\*\*\*

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'appel d'offres ouvert, sous forme de marchés à bons de commande concernant l'approvisionnement en Denrées Alimentaires pour les Besoins de la Cuisine Centrale de Royan, en application des dispositions du Code des Marchés Publics,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises :

- Lot 2 : ..... Société Pons primeur
- Lot 3 : ..... Société Team Ouest
- Lot 4 : ..... Société Sorovisa
- Lot 5 : ..... Société Sorovisa
- Lot 6 : ..... Société GDA
- Lot 7 : ..... Société Brake France
- Lot 8 : ..... Société GDA
- Lot 9 : ..... Société GDA
- Lot 10 : ..... Société Pomona

- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget communal.

\*\*\*\*\*

- D'approuver la procédure menée par voie d'appel d'offres ouvert par les Services de la Ville pour la gestion et la mise en place d'équipements de contrôle d'accès et de paiement sur le parking en enclos du marché central.

- De retenir la Société Vinci Park Services comme titulaire du marché moyennant un prix global de 499.145 € HT.

- D'imputer la dépense correspondante au budget.

\*\*\*\*\*

- D'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche du magasin GIFI du 24 Juin au 9 Septembre 2007 conformément à sa demande.

\*\*\*\*\*

- D'émettre un avis favorable à l'ouverture les dimanches 29 Juillet, 5 et 12 Août 2007 du magasin E. LECLERC conformément à sa demande.

\*\*\*\*\*

- D'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche du magasin HYPER AUX CHAUSSURES<sup>5</sup>  
du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 2007 conformément à sa demande.

\*\*\*\*\*

- D'approuver le Compte Administratif 2006 arrêté par le Maire qui s'établit comme suit :

\*\*\*\*\*

- D'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'année 2006.

\*\*\*\*\*

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 – Budget principal :

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| . Excédent de fonctionnement    | 8.894.860,65 € |
| . Affectation en investissement | 5.740.558,31 € |
| . Report de fonctionnement      | 3.154.302,34 € |

\*\*\*\*\*

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 – Budget annexe du Camping :

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| . Excédent de fonctionnement    | 27.843,64 € |
| . Affectation en investissement | 0           |
| . Report de fonctionnement      | 27.843,64 € |

\*\*\*\*\*

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 – Budget annexe eau :

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| . Excédent de fonctionnement    | 168.284,98 € |
| . Affectation en investissement | 57.718,83 €  |
| . Report de fonctionnement      | 110.566,15 € |

\*\*\*\*\*

- D'approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 2007 comme suit :

## BALANCE GENERALE

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007**

|                              | DEPENSES                    | RECETTES                    |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b><u>FONCTIONNEMENT</u></b> |                             |                             |
| Ville                        | 3 246 802,34                | 3 246 802,34                |
| Eau                          | 110 566,15                  | 110 566,15                  |
| Camping                      | 27 843,64                   | 24 843,64                   |
| <b><i>TOTAL</i></b>          | <b><i>3 385 212,13</i></b>  | <b><i>3 385 212,13</i></b>  |
|                              |                             |                             |
| <b><u>INVESTISSEMENT</u></b> |                             |                             |
| Ville                        | 14 090 561,65               | 14 090 561,65               |
| Eau                          | 2 026 718,83                | 2 026 718,83                |
| Camping                      | 426,24                      | 426,24                      |
| <b><i>TOTAL</i></b>          | <b><i>16 117 706,72</i></b> | <b><i>16 117 706,72</i></b> |
| <b><i>TOTAL GENERAL</i></b>  | <b><i>19 502 918,85</i></b> | <b><i>19 502 918,85</i></b> |

\*\*\*\*\*

- D'attribuer les subventions sportives 2007 suivantes :

|                                                                   |                         |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b><u>ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES</u></b>                | <b><u>5 500,00</u></b>  |
| o TRIATH CLUB ROYANNAIS                                           | 1 000,00                |
| o SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS                                     | 1 500,00                |
| o LE P'TIT MOUSS                                                  | 3 000,00                |
| <b><u>ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC</u></b>                 | <b><u>11 600,00</u></b> |
| <b><u>OMNISPORTS</u></b>                                          |                         |
| o A ROC RIDER'S                                                   | 300,00                  |
| o ROC BOXE                                                        | 500,00                  |
| o ROC ESCRIME                                                     | 500,00                  |
| o ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB                             | 5 000,00                |
| o ROC HALTEROPHILIE                                               | 1 000,00                |
| o ROC JUDO                                                        | 1 000,00                |
| o ROC TENNIS                                                      | 500,00                  |
| o ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE-<br>CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE | 300,00                  |
| o ROC TIR A L'ARC                                                 | 2 500,00                |
| <b><i>TOTAL GENERAL</i></b>                                       | <b><i>17 100,00</i></b> |

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

\*\*\*\*\*

- D'attribuer les subventions à caractère social 2007 suivantes :

|                                                                                     |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Ligue Contre le Cancer                                                            | 846,35 €           |
| o Section Locale de Royan des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes             | 350,00 €           |
| o Association Nationale des Anciens & Amis de l'Indochine & du Souvenir Indochinois | 100,00 €           |
| o Association Départementale des Secouristes de la Protection Civile                | 3.000,00 €         |
| o Association Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime  | 900,00 €           |
| o Secours Catholique                                                                | 3.200,00 €         |
| o Secours Populaire Français                                                        | 3.200,00 €         |
| o Royan Solidarité                                                                  | 3.200,00 €         |
| o Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de la Côte de Beauté                       | 503,65 €           |
| <b>TOTAL .....</b>                                                                  | <b>15.300,00 €</b> |

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

\*\*\*\*\*

- De résilier pour un motif d'intérêt général à effet du 31 Août 2007, la convention de délégation de service public liant la Ville de ROYAN à la SAEML Jardins du Monde pour la gestion et l'exploitation du parc Jardins du Monde,

- De fixer, sous réserve de l'accord de la SEM, l'indemnité de résiliation ainsi versée à 886.000 € comportant :

- le remboursement du droit d'entrée versé par la SAEML Jardins du Monde à Ville de ROYAN fixée à 686.000 €, payable comme suit :
  - Remboursement du droit d'entrée payé par la SEM : 450.000 €
  - Annulation du titre de recettes de 236.000 € émis par la Ville à l'encontre de la SEM au titre du solde du droit d'entrée.
- l'indemnisation du préjudice subi fixé à 200.000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le délégataire, un avenant au contrat de délégation mettant en œuvre les décisions ci dessus.

\*\*\*\*\*

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2007 une Régie à personnalité morale et autonomie financière, conforme aux dispositions de l'article L. 2221-10 du CGCT.

- D'approuver le règlement intérieur des Jardins du Monde,

- D'allouer une dotation initiale en numéraire d'un montant fixé à 923.000 € :

373.000 € le 1<sup>er</sup> Septembre 2007

180.000 € le 1<sup>er</sup> Janvier 2008

150.000 € le 1<sup>er</sup> Janvier 2009

120.000 € le 1<sup>er</sup> Janvier 2010

100.000 € le 1<sup>er</sup> Janvier 2011

- De proposer la désignation de Monsieur Alain LARRAIN en qualité de Directeur de la Régie,

- De désigner comme membre du Conseil d'Administration de la régie Jardins du Monde :

9 membres représentant le Conseil Municipal

2 personnalités qualifiées usagers

1 membre représentant le Conseil Général

1 membre représentant l'Association Nature Environnement 17

Le Directeur de l'Office Municipal du Tourisme

Le Président du GICC

Le Président de la Commission Extra-Municipale de l'Environnement

- D'approuver la convention de location des immeubles constituant les Jardins du Monde,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer cette convention.

\*\*\*\*\*

- De fixer la valeur faciale du titre restaurant comme suit :

- au 1<sup>er</sup> Juillet 2007 : 7,00 euros

- au 1<sup>er</sup> Janvier 2008 : 8,00 euros

avec maintien de la prise en charge par l'employeur de 60 % de la valeur faciale du titre restaurant.

\*\*\*\*\*

- De fixer, au titre des avancements de grade du personnel territorial, à 10 % des effectifs pouvant être promus, le nombre des agents qui seront promus, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

\*\*\*\*\*

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche du magasin HYPER AUX VETEMENTS du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 2007, conformément à sa demande.

\*\*\*\*\*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 55**

\*\*\*\*\*